



	APA EN ETABLISSEMENT	
Pour qui ?	Tout résident en hébergement permanent	
Où trouver le dossier ?	Auprès de la direction ou de l'IDEC	
Quand remplir et renvoyer le dossier ?	Dans le mois suivant l'admission	
Qui remplit le dossier ?	Le résident, le représentant légal ou la personne de confiance peut renseigner le dossier d'APA en Etablissement	Le médecin coordonnateur et la direction renseignent la page de garde du dossier-
Quelles pièces complémentaires accompagnent le dossier ?	Le résident, le représentant légal ou la personne de confiance remet les pièces listées à la dernière page (pour vous faciliter le travail, les pièces utiles sont surlignées)	La direction remet le bulletin de présence Le médecin coordonnateur renseigne la grille Aggir et vous la remet sous pli confidentiel à l'attention du Médecin du conseil Départemental
Où renvoyer le dossier complet?		L'adresse de retour se trouve sur la page de garde-

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en

EHPAD LES GENETS -2023-2024
FICHE TECHNIQUE APA EN ETABLISSEMENT

perte d'autonomie. L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD –

Cette aide sociale **ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues ni du vivant, ni au décès de son titulaire.**

Les tarifs dépendance sont fixés par arrêté **chaque année- Ils sont affichés dans le hall d'accueil-**

Pour l'année 2024, ils sont fixés ainsi

Gir 1 et Gir 2	20.06 €/jour
Gir 3 et Gir 4	12.73 €/jour
Gir 5 et Gir 6	05.40 €/jour = ticket modérateur

L'APA en Etablissement **va payer la part appelée „dépendance“ du tarif –**

Par exemple, pour une personne en Gir 1 ou 2 , la part „dépendance“ est calculée ainsi :

$20.06 - 5.40 = 14.66 \text{ €/jour}$

Pour une personne en Gir 3 ou 4, la part „dépendance“ est calculée ainsi :

$12.73 - 5.40 \text{ €} = 7.33 \text{ €/jour}$

Le ticket modérateur sera majoré si vos revenus mensuels exèdent la somme de 2 489,37 €-

Lorsque le dossier complet est instruit par le Conseil Départemental, une notification est adressée conjointement au résident bénéficiaire ainsi qu'au directeur de l'établissement-

NB: La part “dépendance“ est réglée directement sur le compte de l'établissement –

EHPAD LES GENETS -2023-2024

FICHE TECHNIQUE APA EN ETABLISSEMENT

Cette dotation globale mensuelle sera destinée à régler :

30 % du salaire des ASH

30 % du salaire des AS-AES-AMP

Les protections contre l'incontinence

Les produits liés à la dépendance



Les résidents qui ne souhaiteraient pas bénéficier de l'APA et les résidents bénéficiaires de l'APA à domicile, régleront l'intégralité du tarif dépendance -